



Anglais : test ou formation qualifiante ? Pour l'UNSA-ICNA, le choix est fait !

Si le FABEC et le 18ème épisode du Protocole 2010(sic)-2012 tendent à occuper légitimement les esprits en cette fin d'année 2010, il se passe d'autres choses sur la planète DGAC.

Ainsi, la directive européenne sur la licence de contrôle va bientôt être transformée en « règlement ». C'est-à-dire que l'on va passer d'un texte qui doit être transposé dans la législation nationale, à une loi européenne qui s'applique directement ! Et malheureusement, ce qui est un peu « original » dans le **modèle français de la licence risque d'être supprimé au nom de la convergence européenne.**

En particulier, la formation qualifiante arrachée de haute lutte en 2006/2007, se retrouve à nouveau sur la sellette, car elle n'entre pas totalement dans le cadre du règlement ci-dessus.

Pour autant, les Etats ne sont pas pieds et poings liés par les règlements européens et par l'interprétation rigoriste que pourrait en faire l'agence européenne EASA (désormais compétente pour la licence de contrôle). **Deux solutions réglementaires existent :**

1. **la DSAC peut publier une « AMC (Acceptable Means of Compliance) alternative »**, c'est-à-dire notifie aux autorités européennes que la formation qualifiante est pour elle une interprétation valable du règlement licence (cela peut être contesté a posteriori).
2. l'une des dispositions du deuxième paquet « Ciel Unique » (article 14 de la Basic Regulation) prévoit explicitement la **possibilité de demande de dérogation**, en argumentant que le niveau de sécurité offert par la formation qualifiante est au moins égal à celui permis par le règlement.

Lors du GT *ATM 003* du 13/09 en présence de la DSAC, et de la DTA, le devenir du PIFA a été évoqué. **L'UNSA-ICNA y a défendu avec énergie notre formation qualifiante face à un test-couperet. Nous avons officiellement demandé que l'Etat français utilise tous les moyens légaux pour pérenniser la formation qualifiante : AMC alternative ou utilisation de l'article 14.**

Si la DSAC en a pris note et va en faire part au DGAC, notre OS s'est retrouvée bien seule : étonnamment, les autres syndicats n'ont pas rebondi sur notre demande et ont donc tacitement accepté la remise en cause de ce pour quoi ils se sont battus il y a 4 ans!

L'UNSA-ICNA le regrette et continuera à défendre cette formation de qualité, dispensée par des professionnels.

La formation qualifiante a fait ses preuves : aucun retour d'expérience n'a mis en lumière une quelconque faiblesse en anglais qui nécessiterait de la remettre en cause. Appréciée des personnels, variée (stages locaux, instituts, professeurs-hôtes, one to one, ...), elle doit être au contraire confirmée dans l'optique du FABEC.

A moins que ... la volonté de nous aligner, là aussi, sur le modèle anglo-saxon (test) soit la plus forte et fasse peu à peu son chemin dans les esprits. On s'écarterait alors un peu plus de la vision angélique initiale qui consistait à exporter notre modèle...

A moins que ... la volonté malade de prouver à tout prix son « professionnalisme » -qu'aucun partenaire ne met par ailleurs en doute- en acceptant des tests, aujourd'hui sur l'anglais (... demain sur le secteur ?) ne soit la nouvelle donne !

Ce n'est pas cette vision de la formation que l'UNSA-ICNA souhaite voir mettre en place ces prochaines années, et ce n'est pas non plus sa vision de la défense des intérêts des ICNA.